|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 17 auDocument WTDC-17/24-F** |
|  | **22 septembre 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Etats Membres de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications |
| propositions pour les travaux de la conférence |
| Rationaliser les activités de l’uit concernant la tarification et les Questions économiques et politiques liées aux télécommunications/TIC |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Résolutions et recommandations**Résumé:**Cette contribution traite de la relation qui existe entre les activités de l'UIT-D et celles de l'UIT-T s'agissant des aspects économiques, politiques, réglementaires et tarifaires des réseaux et services de télécommunication/TIC. À l'AMNT-16, les pays ont indiqué qu'ils préféraient que cette question soit traitée au sein de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et que des Recommandations UIT-T appropriées soient élaborées.Par conséquent, la répartition des tâches et les responsabilités relatives aux questions de politique et de réglementation des télécommunications/TIC entre les Secteurs doivent être clairement déterminées.**Résultats attendus:**Compte tenu des décisions qui ont été prises à l'AMNT-16, et pour éviter les activités redondantes et garantir une utilisation efficace des ressources de l'Union et de celles des membres, la répartition des tâches entre les commissions d’études de l’UIT-D et de l’UIT-T doit être adaptée en conséquence pour la présente période d’études.Il est proposé de modifier le domaine de compétence de la Commission d'études 1 de l'UIT-D afin d'aligner les travaux futurs (Questions) sur les pratiques modernes.**Références:**Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014) |

# Introduction

Le mandat mis à jour de la **Commission d'études 3 de l'UIT-T** est centré sur les ***principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC***. L'idée en modifiant le titre de la Commission d'études 3 de l'UIT-T était de **dissocier les questions de tarification et de comptabilité des questions économiques et politiques** – ce qui permettrait d'étudier les questions économiques et politiques relatives aux télécommunications internationales en général et non relatives à la tarification et à la comptabilité.

Le domaine de compétence de la **Commission d'études 1 de l'UIT-D** pour ce qui est de l'"Environnement propice au développement des télécommunications/TIC", conformément à la **Résolution 2**, est notamment le suivant:

– Elaboration des politiques, des réglementations, des techniques et des stratégies nationales de télécommunication/TIC les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications/TIC, ainsi que du large bande, de l'informatique en nuage et de la protection des consommateurs, en tant que moteur d'une croissance durable.

– Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux télécommunications/TIC nationales.

En ce qui concerne les aspects économiques et tarifaires,la distinction qui est faite entre services de télécommunications internationauxet services de télécommunications nationaux semble ne pas refléter les lignes d'évolution récentes du marché. Par exemple, de nombreux fournisseurs de services proposent pour la téléphonie et les données des tarifs forfaitaires qui comprennent l'utilisation nationale et l'itinérance internationale, à un niveau régional ou à l'échelle mondiale, ou bien des tarifs forfaitaires pour la téléphonie fixe comprenant les appels internationaux.

Activités redondantes potentielles

Le tableau ci-après indique les similarités entre certaines Questions confiées à la Commission d'études 3 de l'UIT-T et la Commission d'études 1 de l'UIT-D.

| **Numéro de la Question** | **Titre de la Question de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T** | **Numéro de la Question** | **Titre *proposé* pour la Question de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D[[1]](#footnote-1)** |
| --- | --- | --- | --- |
| Q3/3 | Etude des facteurs économiques et politiques concernant la fourniture rationnelle de services de télécommunication internationaux | Q4/1 | ***Aspects politiques et économiques et méthodes tarifaires pour les applications et services sur les réseaux de communication*** |
| Q4/3 | Etudes régionales en vue de l'élaboration de modèles de coûts et questions économiques et de politique générale connexes |
| Q5/3 | Termes et définitions concernant les Recommandations relatives aux principes de tarification et de comptabilité et questions économiques et de politique générale connexes |
| Q9/3 | Incidences économiques et réglementaires de l'Internet, de la convergence (des services ou des infrastructures) et des nouveaux services, par exemple des services "over‑the‑top" (OTT), sur les services et réseaux internationaux de télécommunication | ***Fusion des Questions 1/1 et 2/1*** |
| Q1/1 | Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage des réseaux existants aux réseaux large bande dans les pays en développement, y compris les réseaux de prochaine génération, les services mobiles, les services over-the-top (OTT) et la mise en oeuvre du protocole IPv6 |
| Q2/1 | Technologies d'accès large bande, y compris les IMT, pour les pays en développement |
| Q11/3 | Aspects économiques et politiques des mégadonnées et des identités numériques dans les services et réseaux internationaux de télécommunication | Q3/1 | Accès à l'informatique en nuage: enjeux et perspectives pour les pays en développement – ***inclure les mégadonnées dans cette Question*** |
|  | Voir "Points de repère de la Commission d'études 3 de l'UIT-T", qui mentionne la protection des consommateurs | Q6/1 | ***Protection des consommateurs: enjeux et perspectives dans un monde/une économie numérique*** |

De nouveaux sujets ont été envisagés pour la Commission d’études 1 de l’UIT-D (services financiers mobiles, modèles réglementaires pour l’économie numérique (OTT, fournisseurs de services en ligne), et questions réglementaires relatives à l’Internet des objets), mais aucun accord n’a été trouvé. Par ailleurs, l’UIT-T a créé un Groupe spécialisé sur la monnaie numérique, y compris la monnaie fiduciaire numérique (FG DFC), et un Groupe spécialisé sur l'application de la technologie des registres distribués (FG DLT).

Un certain nombre de sujets d'étude confiés à la Commission d'études 1 de l'UIT-D pourraient également être traités par la Commission d'études 3 de l'UIT-T, et inversement. Cela s’applique aux Questions 1/1, 3/1, 4/1 et 6/1.

A l'AMNT-16, d'aucuns ont fait valoir que les spécialistes des questions politiques et des questions tarifaires travaillent au sein de la Commission d'études 3 de l'UIT-T plutôt que de la Commission d’études 1 de l’UIT-D et que seule cette Commission d'études de l'UIT-T peut donc élaborer des Recommandations dans ces différents domaines politiques et réglementaires. De nombreux pays présents à l'AMNT-16 ont estimé que l'UIT-D n'est pas en mesure d'élaborer les recommandations de politique générale ("normes") que certains pays exigent comme "législation de base" pour élaborer leur législation nationale sur les télécommunications.

Cependant, c’est l'UIT-D qui intervient pour diffuser des informations sur les questions *réglementaires*, *tarifaires, économiques* et de *comptabilité* relatives aux services de télécommunication/TIC en général dans le cadre de réunions et de conférences et en particulier à travers des projets ou l'assistance directe que le Secteur fournit aux Etats Membres.

Par conséquent et conformément au mandat de l'UIT-D, il est de la plus haute importance que, pour un certain nombre de sujets d'étude, recensés dans le tableau ci-dessus, une bonne coordination soit assurée entre les différents Secteurs dans un esprit de coopération. Etant donné leurs ressources limitées, l’Union et ses membres ne peuvent pas se permettre qu’il y ait une concurrence entre les Secteurs pour savoir lequel répondra le mieux aux besoins exprimés par les pays.

# Conclusion

Il convient d’éviter toute duplication, dans les Commissions d’études de l’UIT-D, des sujets qui sont déjà traités par l’UIT-T ou déjà intégrés dans les programmes et initiatives de l’UIT-D.

La décision de l'AMNT-16 concernant la Commission d'études 3 de l'UIT-T reste inchangée. Pour éviter les activités redondantes et pour accroître l'efficacité de l'Union, la Commission d'études 1 de l'UIT-D doit dès maintenant s'abstenir de traiter plus avant la Question 4/1 pendant la prochaine période d’études. Une coordination étroite est nécessaire et une ou plusieurs notes de liaison appropriées devront être fournies à la Commission d’études 3 de l’UIT-T afin que celle-ci intègre dans son programme de travail certaines questions économiques spécifiques qui ont jusqu’à présent été confiées à l’UIT-D; cet aspect pourrait aussi être traité grâce à la création de nouveaux groupes mixtes de rapporteurs ou à la colocalisation des réunions.

En ce qui concerne les Questions 2/1, 3/1 et 6/1, une coordination étroite avec l'UIT-T est nécessaire afin de déterminer exactement les sujets d'étude qui doivent être traités au sein de l'UIT-D ou de l'UIT-T.

Il est proposé d’apporter les modifications ci-après aux annexes de la Résolution 2 de l’UIT-D:

RÉSOLUTION 2 (RÉV.DUBAÏ, 2014)

Etablissement de commissions d'études

MOD ECP/24A17/1

Annexe 1 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Domaine de compétence des commissions d'études de l'UIT-D

# 1 Commission d'études 1

*Environnement propice* *au développement des télécommunications/TIC*

− Elaboration des politiques, des réglementations, des techniques et des stratégies de télécommunication/TIC les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications/TIC, ainsi que du large bande, de l'informatique en nuage et de la protection des consommateurs, en tant que moteur d'une croissance durable.

− Accessibilité des télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées.

− Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC.

− Besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre, y compris la transition actuelle de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et l'utilisation du dividende numérique, en plus du futur passage au numérique.

# 2 Commission d'études 2

**Applications des TIC, cybersécurité, télécommunications d'urgence et adaptation aux effets des changements climatiques**

– Services et applications pris en charge par les télécommunications/TIC.

– Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.

− Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement et pour la planification préalable aux catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours ainsi que les tests de conformité et d'interopérabilité.

– Exposition des personnes aux champs électromagnétiques et élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.

– Mise en oeuvre des télécommunications/TIC, compte tenu des résultats des études menées par l'UIT-T et l'UIT-R et des priorités des pays en développement.

MOD ECP/24A17/2

Annexe 2 de la Résolution 2 (Rév.BUENOS AIRES, 2017)

Questions confiées par la Conférence mondiale de développement
des télécommunications aux commissions d'études de l'UIT‑D

# Commission d'études 1

– **Question 1/1:** Aspects politiques, réglementaires et techniques liés au passage des réseaux existants aux réseaux large bande dans les pays en développement, y compris les réseaux de prochaine génération, les IMT, les services mobiles, les services over-the-top (OTT) et la mise en oeuvre du protocole IPv6

– **Question 3/1:** Accès à l'informatique en nuage, mégadonnées: enjeux et perspectives pour les pays en développement

– **Question 4/1:** Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/TIC, y compris les réseaux de prochaine génération

– **Question 5/1:** Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées

– **Question 6/1:** Protection des consommateurs: enjeux et perspectives dans un monde/une économie numérique

– **Question 7/1:** Accès des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC

– **Question 8/1:** Etude des stratégies et des méthodes de transition de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et de la mise en oeuvre de nouveaux services

**Résolution 9:** Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique

# Commission d'études 2

Questions liées aux applications des TIC et à la cybersécurité

– **Question 1/2:** Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique

– **Question 2/2:** L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté

– **Question 3/2:** Sécurisation des réseaux d'information et de communication: bonnes pratiques pour créer une culture de la cybersécurité

– **Question 4/2:** Assistance aux pays en développement concernant la mise en oeuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité

Questions liées aux changements climatiques, à l'environnement et aux télécommunications d'urgence

– **Question 5/2:** Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe

– **Question 6/2:** Les TIC et les changements climatiques

– **Question 7/2:** Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques

– **Question 8/2:** Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/ TIC

– **Question 9/2:** Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui intéressent particulièrement les pays en développement

NOTE – La définition complète des Questions figure dans la Section 5 du Plan d'action de Dubaï.

Motifs: Eviter toute redondance des tâches inutile entre l'UIT-D et l'UIT-T.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Informations tirées de rapports de réunion de Groupes ad hoc de l'UIT-D, d'enquêtes et de rapports de Groupes du Rapporteur. [↑](#footnote-ref-1)